

CONDITIONS GENERALES DE COMMUNICATION - PHOTOTHÈQUE DU MAC VAL -

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à toute personne ayant effectué par tout moyen une demande de communication auprès de la photothèque du MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne. Elles ont pour objet de régler les relations entre : d'une part, le MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne, désigné ci-après par les termes « MAC VAL », « musée » ou « photothèque » ; et d'autre part tous ses cocontractants demandeurs, désignés ci-après sous les dénominations : « demandeur », « utilisateur » ou « usager ».

ARTICLE 1 : Mise à disposition des iconographies

Le MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne met à disposition du demandeur des iconographies de sa collection et de ses activités. Toute demande d'un utilisateur doit se faire par un renseignement écrit du formulaire de demande tenu à sa disposition. Ce dernier doit être renvoyé impérativement daté, tamponné et signé, à l'adresse figurant en son pied de page.

Le MAC VAL est souverain dans son acceptation ou son refus d'une telle transmission d'iconographie(s). Les présentes conditions générales s'appliquent au(x) support(s) transmis.

Les documents de la photothèque provenant de fonds externes au MAC VAL ne peuvent être communiqués aux demandeurs.

Toute transmission d'iconographie(s) par la photothèque se fait à titre gratuit.

Toutefois, le MAC VAL se réserve le droit de facturer au demandeur l'ensemble des frais inhérents au traitement de sa demande, à la mise à disposition des clichés ainsi que toutes les dépenses engagées pour y répondre. Le cas-échéant, toutes les reproductions et mises à disposition sont facturées, quel que soit le nombre de clichés effectivement utilisés.

Seule la mise à disposition du support est fournie à titre gratuit, à charge pour l'utilisateur d'entreprendre les démarches de négociation de droits nécessaires (cf. article 6 al 3). Sauf accord particulier entre les parties à la présente, la fourniture des iconographies est octroyée à titre non exclusif et pour la durée nécessaire à l'usage accepté par le musée.

ARTICLE 2 : Demandes et exploitation des demandes

Toute demande d'un utilisateur doit se faire par un renseignement écrit du formulaire de demande tenu à sa disposition. Toute demande de communication doit obligatoirement préciser l'identité et les coordonnées du demandeur (et de son représentant dûment autorisé) et l'utilisation prévue des iconographies. Chaque demande de communication d'iconographie(s) de la photothèque fait l'objet d'un formulaire de demande particulier, spécifiant les engagements des parties et rappelant brièvement les obligations des présentes conditions d'utilisation, que le demandeur par sa signature du formulaire déclare pleinement accepter.

Sauf accord exprès du MAC VAL, il est absolument interdit de constituer une base de données avec les iconographies transmises par le musée au demandeur et de stocker les fichiers numériques plus de trente jours après l'utilisation prévue.

ARTICLE 3 : Usage des iconographies

Les iconographies fournies par la photothèque ne peuvent en aucun cas être utilisées pour une réalisation autre que celle désignée dans le formulaire de demande. L'autorisation éventuelle de la photothèque est en effet accordée pour la seule exploitation renseignée. Tout autre usage, y compris la reprise même partielle dans un autre contexte implique une nouvelle demande d'autorisation.

Tout usage d'une iconographie sur un support incorporel (dont numérique) sera limité dans sa qualité de reproduction à une basse définition (72 dpi) pour éviter son enregistrement et sa réutilisation par des tiers non-autorisés. Le musée peut en sus demander de manière discrétionnaire pour toute reproduction d'un des clichés transmis, la création d'un lien vers ses propres supports de communication et/ou ceux de ses partenaires.

Il est interdit au demandeur de copier, prêter ou rétrocéder tout cliché transmis. En ce sens, notamment, la réalisation de duplicatas à partir des fichiers ou documents transmis est strictement interdite.

Les supports iconographiques, physiques ou numériques devront selon les hypothèses, être retournés à la photothèque du MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne dans un délai de trois semaines après utilisation ou détruits dans un délai de 30 jours suivant l'utilisation faite des images pour le besoin spécifié et accepté dans le formulaire de demande.

ARTICLE 4 : Mentions obligatoires

Sauf mention contraire, chaque représentation ou reproduction doit impérativement être dûment légendée (Nom, prénom, numéro d'inventaire ...) et être accompagnée de la mention « Collection MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne / Photographie *Prénom Nom du photographe* ».

ARTICLE 5 : Fourniture de justificatifs

Exception faite de la transmission d'iconographie(s) accompagnant une mise à disposition d'œuvre(s) à l'institution demanderesse ayant donné lieu à la signature d'une convention de prêt ; toute représentation ou reproduction des iconographies transmises par la photothèque donnera lieu à l'**envoi de DEUX justificatifs** à l'intention de Marie CASTAING, responsable de la photothèque ; ce dans un délai d'un mois suivant l'usage des clichés. Cet envoi se fera le plus promptement possible, aux frais exclusifs de l'utilisateur et sans qu'il soit besoin au musée de le réclamer.

Toute utilisation sur un support incorporel (dont numérique) donnera lieu à la transmission d'un lien et/ou d'un accès public vers la ressource, transmis dans les délais les meilleurs par courrier électronique à l'intention de la responsable de la photothèque du MAC VAL.

ARTICLE 6 : Clause de non-responsabilité

La photothèque du MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne ne fournit aucune garantie, expresse ou tacite, dans la limite des lois en vigueur, concernant les iconographies et informations transmises. Les légendes sont rédigées et vérifiées avec le plus grand soin, mais le MAC VAL dégage toute responsabilité pour les éventuelles erreurs qu'elles pourraient comporter.

Dans son utilisation des iconographies transmises, l'utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales assortissant l'usage de tels clichés : notamment droit à l'image, respect du droit d'auteur, conformité à l'ordre public et aux bonnes mœurs, protection des mineurs **Le musée ne saurait être tenu responsable de toute violation du droit par l'utilisateur dans l'exploitation des images fournies par la photothèque.**

Le demandeur utilisateur des clichés transmis par la photothèque devra donc s'assurer de la cohérence des chaînes d'obligations, notamment de propriété intellectuelle dans l'utilisation des iconographies et **devra solliciter toute autorisation aux auteurs ou à leurs représentants (notamment aux sociétés d'auteurs) pour la reproduction ou la représentation des œuvres de l'esprit qui ne sont pas entrées dans le domaine public. Le MAC VAL ne saurait être reconnu responsable de toute contrefaçon dans l'usage des iconographies transmises.** Le musée attire l'attention des utilisateurs sur le respect du droit moral inaliénable et imprescriptible des auteurs sur les œuvres utilisées (œuvre primaire photographiée et œuvre photographique notamment) dont l'utilisateur est seul responsable, en particulier en cas de recadrage, zoom, polarisation, modification des couleurs

ARTICLE 7 : Contentieux

D'une façon générale, le MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour tout manquement aux stipulations des présentes conditions générales et des différents documents juridiques connexes (formulaire de demande, lettre de réponse à la demande ...).

Pour toute la convention de communication et les suites en découlant, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées dans le formulaire de demande et s'engagent à informer l'autre partie de tout changement de coordonnées dans les délais les meilleurs.

Sauf mention contraire, le droit applicable à l'ensemble des opérations de la photothèque est le droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent avant toute action judiciaire à procéder à la recherche d'une solution par conciliation et/ou tout moyen amiable jugé approprié. Tout différend non-résolu par ce(s) biais sera soumis au Tribunal administratif de Melun (sauf disposition légale impérative contraire), et ce, nonobstant toute disposition légale ou contractuelle supplétive fixant une compétence juridictionnelle autre.

En signant le formulaire de demande d'iconographie(s), l'utilisateur reconnaît :

- (a) avoir pris connaissance des conditions générales de communication de la photothèque du MAC VAL - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne**
- (b) accepter pleinement les termes de ces conditions générales**
- (c) détenir les pouvoirs nécessaires de représentativité de l'institution demanderesse**
- (d) avoir fourni des informations véridiques et complètes en remplissant le formulaire de demande**